



AVOCATS D'ENTREPRISE
EN DROIT SOCIAL

26 février 2026

Communiqué de presse

Ruptures conventionnelles : AvoSial appelle à protéger un outil indispensable aux employeurs et aux salariés

Face aux critiques croissantes sur le coût des ruptures conventionnelles pour l'assurance chômage et à la nécessité de réaliser 400 millions d'euros d'économies malgré la hausse de la contribution patronale passée à 40%, les partenaires sociaux ont dû engager des négociations ayant vocation à aboutir à un avenant à la convention d'assurance chômage sur les ruptures conventionnelles.

Ce mercredi 25 février s'est tenue la dernière séance de négociation. Les partenaires sociaux semblent s'être accordés sur un projet d'avenant qui prévoit notamment une réduction et une différenciation des durées d'indemnisation selon l'âge, ainsi qu'un accompagnement renforcé par France Travail, avec la possibilité pour l'opérateur de prolonger la durée d'indemnisation des allocataires de plus de 55 ans lorsque leur projet professionnel l'exige. La durée maximale d'indemnisation serait ainsi fixée à 15 mois pour les moins de 55 ans (contre 18 mois actuellement), et 20,5 mois pour les 55 ans et plus (contre 22,5 mois pour les allocataires âgés de 55 et 56 ans et 27 mois pour les allocataires de 57 ans et plus actuellement).

Certaines propositions plus controversées, notamment celles portant sur la dégressivité des allocations, n'ont finalement pas été retenues. Les organisations doivent encore consulter leurs instances nationales avant de décider si elles signeront l'avenant d'ici le 23 mars 2026.

AvoSial considère que le mécanisme des ruptures conventionnelles est devenu indispensable pour les employeurs et les salariés, en apportant souplesse et prévisibilité dans une rupture concertée du contrat de travail, **il encourage donc son maintien au sein de la réforme en cours de l'assurance chômage, qui ne doit peser ni sur son utilisation, ni sur son coût au risque de revoir les licenciements ou les arrêts maladie de complaisance se multiplier.**

Contact presse

Violaine de Saint Vulry – Agence Droit Devant
saintvaulry@droitdevant.fr | 06 09 48 49 60

A propos d'AvoSial

Fondé en 2004, AvoSial est un syndicat d'avocats d'entreprises en droit social qui rassemble près de 600 membres à travers la France. AvoSial met au cœur de ses travaux et de ses priorités la simplification et la sécurisation du droit du travail. Le syndicat se donne pour mission de valoriser le savoir-faire de ses adhérents sur l'évolution du droit social et sur l'élaboration de la doctrine. Réunis en commissions thématiques, les adhérents d'AvoSial travaillent sur des sujets d'actualité afin d'émettre des propositions concrètes, issues de leur pratique professionnelle au service des entreprises. www.avosial.fr

Retrouvez-nous :

